



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

annuités liquidables

Question écrite n° 107518

Texte de la question

M. Marc Dolez appelle l'attention de M. le ministre du travail, de l'emploi et de la santé sur la situation de nombreux jeunes qui ont effectué entre 1984 et 1990 un contrat de travaux d'utilité collective (TUC). Il lui demande de lui indiquer s'il envisage de prendre des mesures pour la validation des trimestres visés, sans laquelle les intéressés ne pourront que très rarement prétendre à une retraite à taux plein, compte tenu des conditions désormais requises par la loi du 9 Novembre 2010.

Données clés

Auteur : [M. Marc Dolez](#)

Circonscription : Nord (17^e circonscription) - Gauche démocrate et républicaine

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 107518

Rubrique : Retraites : généralités

Ministère interrogé : Travail, emploi et santé

Ministère attributaire : Travail, emploi, formation professionnelle et dialogue social

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 3 mai 2011, page 4428

Question retirée le : 19 juin 2012 (Fin de mandat)